

Cabinet du Maire
05 62 13 52 59
cabinet@plaisancedutouch.fr

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance avec intérêt du contenu de la lettre pétition que vous m'avez adressée concernant le nombre d'ATSEM qui interviennent, en appui des enseignants, dans les écoles maternelles de notre commune.

Comme vous, je suis tout particulièrement vigilant sur les conditions d'accueil des enfants de maternelle. C'est pour pouvoir continuer à assurer cet accueil de qualité que la municipalité a pris la décision, il y a deux ans, à la rentrée de septembre 2015, de mettre à la disposition des équipes pédagogiques, 5 ATSEM dans les écoles maternelles qui comptent 6 classes et 4,5 ATSEM dans les maternelles qui en comptent 5.

D'autres options s'offraient à nous puisque le nombre de postes d'ATSEM n'est pas fixé par la loi et que la norme préconise généralement 1 ATSEM par classe de petite section, 0,75 ATSEM par classe de moyenne section et 0,50 ATSEM par classe de grande section.

C'est un choix résolument différent que nous avons fait, en attribuant un nombre de poste d'ATSEM par classes qui va donc au-delà des prescriptions en vigueur. Ce choix répondait à deux préoccupations majeures.

En premier lieu, nous devons nous assurer de la soutenabilité financière du dispositif, afin d'en assurer la pérennité dans le temps. Comme vous le savez, ces dernières années, les dotations de l'Etat ont fortement diminué. Les marges de manœuvre des communes en ont été réduites d'autant, ce qui les a souvent contraintes à recourir au levier de la fiscalité. A Plaisance du Touch nous avons mis un point d'honneur à ne pas augmenter les impôts locaux, comme nous nous y étions engagés, mais nous avons dû redoubler d'efforts en matière de gestion de personnels, tout en maintenant le haut niveau de service public attendu par les Plaisançois.

En second lieu, et malgré ce contexte budgétaire serré, nous tenions à ce qu'un nombre suffisant d'ATSEM soit présent, en continu, auprès des équipes pédagogiques. Avec 6 ATSEM pour 7 classes et 4,5 ATSEM pour 5 classes, cet objectif est atteint. Il nécessite certes une coordination plus fine au sein des équipes enseignantes mais c'est bien là le rôle des directrices d'école que de répartir le travail des ATSEM. Nous voulons également que la continuité de leurs missions soit assurée en toute circonstance. Ainsi nous procédons au remplacement systématique des ATSEM absentes. Le système de remplacement que nous avons mis en place fonctionne parfaitement, ce que reconnaissent volontiers les enseignants.

Par ailleurs, et dans l'intérêt des ATSEM, la municipalité s'est efforcée d'alléger les tâches les plus pénibles que ces personnels doivent effectuer, puisque au-delà de l'assistance technique et éducative qu'ils doivent apporter aux enseignants, ils ont aussi la charge de l'entretien et du nettoyage des locaux scolaires. Nous avons donc doté chaque école maternelle d'auto laveuses qui fonctionnent sur batterie électrique afin d'alléger leurs tâches et nous testons sur la maternelle le Blé en Herbe des balayeuses automatiques dont nous généraliserons l'emploi si le test s'avère concluant.

Aujourd'hui chacun peut mesurer le niveau des investissements réalisés par la commune pour que les élèves de maternelle comme d'élémentaire soient accueillis dans des écoles agréables qui répondent aux exigences d'aujourd'hui. Les compétences et le professionnalisme dont peuvent se prévaloir les personnels municipaux qui assurent la prise en charge des enfants durant les temps post et péri scolaires sont appréciés par l'ensemble des parents.

Plus que jamais l'éducation est la première priorité de la municipalité. C'est dans ce sens que nous avons toujours œuvré et c'est dans ce sens que nous entendons continuer à agir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Louis ESCOULA

Maire de Plaisance-le-Touch
Président de la communauté de communes
de la Save-au Touch